



**TERRES AUSTRALES
ET ANTARCTIQUES FRANÇAISES**



**Arrêté n°2017-120 du 12 octobre 2017
autorisant le programme scientifique 1051 « ECOPATH » à réaliser des prélèvements à des fins
scientifiques dans la réserve naturelle des Terres australes françaises**

Le préfet, administrateur supérieur des Terres australes et antarctiques françaises, officier de la Légion d'honneur, officier de l'Ordre national du Mérite ;

Vu la loi n° 55-1052 du 6 août 1955 modifiée portant statut des Terres australes et antarctiques françaises et de l'île de Clipperton ;

Vu le décret n° 2006-1211 du 3 octobre 2006 modifié portant création de la réserve naturelle des Terres australes françaises ;

Vu le décret n° 2008-919 du 11 septembre 2008 modifié pris pour l'application du statut des Terres australes et antarctiques françaises ;

Vu la demande de l'IPEV en date du 02 mai 2017 ;

Sur proposition du secrétaire général,

Arrête :

Art. 1^{er} : Les opérations du programme IPEV-1051 décrites en annexe ainsi que le transport des échantillons en résultant sont autorisés dans les conditions décrites par le présent arrêté et en annexe.

Art. 2 : Les laboratoires en place sur le terrain doivent s'associer afin de limiter les impacts sur le milieu naturel et les espèces.

Art. 3 : Un compte-rendu d'activités de la campagne 2017-2018 est adressé aux TAAF au plus tard dans les deux mois qui suivent la fin de la campagne. Ce compte-rendu présente de manière détaillée l'ensemble des prélèvements effectués et précise les impacts potentiels.

Art. 4 : Le secrétaire général des TAAF, l'OPEA à bord du *Marion Dufresne* et les chefs de district des Terres australes et antarctiques françaises, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Journal officiel* des Terres australes et antarctiques françaises.

Le préfet, administrateur supérieur des Terres
australes et antarctiques françaises,

Cécile POZZO di BORGO



Annexe

Nom ou dénomination et forme juridique du bénéficiaire de l'autorisation	M. Thierry BOULINIER, responsable du programme
Titre du programme	IPEV-1051 « ECOPATH »

Est autorisé à procéder aux manipulations suivantes :

Demandes d'autorisations de prélèvements d'invertébrés dans la Réserve naturelle des Terres australes françaises pour le programme 1151 de la campagne 2017-2018

Demande			Prélèvement					Exportation				Remarque
District	Site	Titre	Taxon	Statut	Quantité	Capture méthode	Période	Type	Quantité	Mode	Destination	
Crozet	Baie du Marin		<i>Ixodes uriae</i>	Indigène	80	Manuelle (capture ciblée)	2017-11-15 - 2017-12-13	Mort	80	Dans fixateur		
	Baie du Marin		<i>Ixodes uriae</i>	Indigène	20	Manuelle (capture ciblée)	2017-11-15 - 2017-12-13	Vivant	20	Sec		
	Pointe Basse		<i>Ixodes uriae</i>	Indigène	60	Manuelle (capture ciblée)	2017-11-15 - 2017-12-13	Mort	60			
	Baie Américaine		<i>Ixodes uriae</i>	Indigène	60	Manuelle (capture ciblée)	2017-11-15 - 2017-12-13	Mort	60			
	Baie du Lapérouse		<i>Ixodes uriae</i>	Indigène	60	Manuelle (capture ciblée)	2017-11-15 - 2017-12-13	Mort	60			
Kerguelen	Golfe du Morbihan		<i>Ixodes uriae</i>	Indigène	60	Manuelle (capture ciblée)	2017-11-20 - 2018-04-30	Mort	60	Dans fixateur	CEFE CNRS UMR 5175, Montpellier	
	Pointe d'Entrecasteaux		<i>Ixodes uriae</i>	Indigène	50	Manuelle (capture ciblée)	2017-11-30 - 2018-04-30	Mort	50			
	Pointe d'Entrecasteaux		<i>Ixodes uriae</i>	Indigène	60	Manuelle (capture ciblée)	2017-11-15 - 2018-04-30	Mort	60			
Saint Paul et Amsterdam	Pointe d'Entrecasteaux	Prélèvements de tiques molles dans l'environnement pour inventaire et étude	Acarien indéterminé	Indigène	20	Manuelle (capture ciblée)	2017-11-15 - 2018-04-30	Vivant	20	Sec		
	Pointe d'Entrecasteaux		Acarien indéterminé	Indigène	60	Manuelle (capture ciblée)	2017-11-25 - 2018-04-30	Mort	60	Dans fixateur		
	Île Saint-Paul		Acarien indéterminé	Indigène	20	Manuelle (capture ciblée)	2017-11-25 - 2018-04-30	Vivant	20	Sec		